



**Fonds Régions et Ruralité  
(volet 2)**

**Les priorités d'intervention  
de la MRC de Bécancour**

**2021**

# PRIORITÉS D'INTERVENTION

## Fonds Régions et Ruralité – volet 2 – 2021

Mesures de développement local et régional	Priorités d'intervention
a) La réalisation de ses mandats en regard de la planification de l'aménagement et du développement du territoire.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre en œuvre des éléments du plan d'action du Plan de développement de la zone agricole (PDZA);</li> <li>• Assurer le respect du schéma d'aménagement et de développement révisé.</li> </ul>
b) Le soutien aux municipalités locales en expertise professionnelle ou pour établir des partages de services (domaine social, culturel, touristique, environnemental, technologique ou autre).	<ul style="list-style-type: none"> <li>• En matière de sécurité incendie, l'accompagnement des municipalités dans le renouvellement du schéma de couverture de risques en sécurité incendie;</li> <li>• Maintenir les interventions courantes avec les intervenants locaux et régionaux dans le domaine de la culture;</li> <li>• Assurer un soutien et un accompagnement;</li> <li>• Élaborer un plan de sécurité civile;</li> <li>• Favoriser la mise en place de la fibre optique.</li> </ul>
c) La promotion de l'entrepreneuriat, le soutien à l'entrepreneuriat et à l'entreprise.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Soutenir les investissements et la création d'emplois dans la MRC;</li> <li>• Promouvoir l'entrepreneuriat pour assurer l'avenir économique de la MRC.</li> </ul>
d) La mobilisation des communautés et le soutien à la réalisation de projets structurants pour améliorer les milieux de vie, notamment dans les domaines social, culturel, économique et environnemental.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Adopter une politique visant le développement des collectivités;</li> <li>• Maintenir les enveloppes dédiées aux municipalités pour les projets de développement;</li> <li>• Maintenir l'enveloppe destinée aux projets spéciaux pour assurer le support au dynamisme local.</li> </ul>
e) L'établissement, le financement et la mise en œuvre d'ententes sectorielles de développement local et régional avec des ministères ou organismes du gouvernement.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Participer, en tant que fiduciaire, à une entente en développement culturel;</li> <li>• Participer, en tant que MRC, à des ententes en développement.</li> </ul>
f) Le soutien au développement rural, dans le territoire rural défini à cette fin.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Assurer le suivi des politiques culturelles et des aînés;</li> <li>• Maintenir et améliorer l'offre en transport des personnes;</li> <li>• Maintenir le soutien aux projets à portée locale et territoriale.</li> </ul>